



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 février 2024
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024
3-7 juin 2024, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première
session ordinaire de 2024**

**Première session ordinaire de 2024
(29 janvier-2 février 2024)**

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2024/1	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022	2
2024/2	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	3
2024/3	Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population	4
2024/4	Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	5
2024/5	Culture institutionnelle de l'UNOPS	7
2024/6	Distribution par l'UNOPS de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices : proposition de l'UNOPS relative à une autre utilisation des fonds non décaissés	8
2024/7	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024	8



2024/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2022 ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration de ces entités déploie en ce sens ;

3. *Engage* le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS à redoubler d'efforts pour donner suite aux recommandations qui n'ont pas encore été appliquées ;

4. *Engage également* le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS à inclure une déclaration relative au contrôle interne dans leurs rapports financiers ;

5. *Prend note* des observations et recommandations relatives à la gestion des risques et décide d'inclure dans l'ordre du jour de sa première session ordinaire un point commun récurrent appelant des décisions concernant la gestion des risques, de faire régulièrement le point sur les mesures prises en continu pour améliorer le dispositif de gestion globale des risques et de tenir le Comité au courant des risques critiques d'importance stratégique ;

6. *Demande* qu'à l'avenir, lorsque le Comité des commissaires aux comptes lui présentera son rapport, un(e) représentant(e) du Comité soit présent(e) pour répondre à ses questions, et demande également que le temps nécessaire soit prévu après la présentation du rapport du Comité sur chaque entité, afin de permettre au (à la) représentant(e) du Comité de faire des observations et afin de pouvoir poser des questions ;

7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui présenter ensemble des informations actualisées, au titre du point récurrent appelant une décision à la première session ordinaire, sur les efforts continus qu'ils font pour renforcer leur culture institutionnelle, notamment sur les mesures prises pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, dont le racisme et la discrimination raciale, pour assurer la diversité, l'équité et l'inclusion et pour améliorer la représentation géographique et la représentation équilibrée des genres ;

8. *Demande* que le discours annuel de la présidence du Conseil du personnel soit formellement couvert par le nouveau point de l'ordre du jour sur la culture institutionnelle, afin que la perspective des membres du personnel puisse être prise en compte dans les débats consacrés à cette question ;

En ce qui concerne le PNUD :

9. *Prend note* des progrès faits par le PNUD s'agissant de donner suite aux recommandations des auditeurs et du fait que toutes les recommandations formulées avant 2021 ont été appliquées ;

En ce qui concerne le FENU :

10. *Félicite* le FENU d'avoir appliqué toutes les recommandations formulées avant 2022 ;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Se félicite* du taux élevé d'exécution des recommandations par le FNUAP au cours des dernières années ;

12. *Engage vivement* le FNUAP à prendre les mesures voulues pour renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et gérer les risques connexes, comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, et le prie de lui fournir un rapport écrit sur les mesures qu'il aura prises, accompagné d'une présentation, avant la deuxième session ordinaire de 2024 ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

13. *Prend note* des progrès accomplis par l'UNOPS en ce qui concerne le classement des recommandations ;

14. *Prend note avec inquiétude* des observations et recommandations relatives à la mise en œuvre du plan d'intervention global ;

15. *Est conscient* des efforts soutenus que fait l'UNOPS pour renforcer le processus d'approbation des demandes de présélection dans le cadre des procédures d'achat et demande au Bureau de lui présenter un point des mesures prises dans le cadre des consultations relatives à l'examen en cours de son règlement financier et de ses règles de gestion financière ;

16. *Souligne* qu'il est nécessaire de renforcer la gestion des risques et la sensibilisation aux risques afin d'améliorer la gouvernance et les procédures de contrôle interne au sein de l'UNOPS.

2 février 2024

2024/2

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD à la transition numérique des services publics (DP/2024/6) et de la réponse de l'administration (DP/2024/7) ;

2. *Est conscient* des résultats obtenus par le PNUD et du rôle crucial que celui-ci joue s'agissant d'aider les services publics des pays à passer au numérique ;

3. *Engage* le PNUD à étendre ses activités relatives à la transition des services publics, notamment aux biens publics numériques et aux infrastructures publiques numériques, en renforçant l'appui aux pays de programme qui en font la demande, en prêtant une attention particulière aux questions de l'identité juridique numérique, des services financiers numériques et de l'interopérabilité des données, de la réduction de la fracture numérique, y compris celle qui existe entre les genres, de la protection de la confidentialité des données et des données personnelles et de la gestion de l'identité juridique ;

4. *Engage également* le PNUD à adopter une approche ciblée afin d'aider les pays les moins avancés à renforcer les infrastructures publiques numériques et les cadres réglementaires, le but étant d'améliorer les services publics et de favoriser le développement économique ;

5. *Encourage* le PNUD à renforcer les efforts faits à des fins de mobilisation et de création d'un environnement qui contribue au financement du développement, notamment des initiatives de passage au numérique dans certains secteurs et de transformation numérique à l'échelle nationale ;

6. *Encourage également* le PNUD à faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de la transformation numérique et à prendre des mesures stratégiques pour faciliter la coopération Sud-Sud en vue d'accélérer le développement de capacités supplémentaires et de tirer des enseignements en matière de transformation numérique ;

7. *Prie* l'administration du PNUD de remédier aux problèmes soulevés lors de l'évaluation et de tenir compte des conclusions et recommandations tirées de cette évaluation dans ses futurs programmes.

2 février 2024

2024/3

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2024/1) :

1. *Se félicite* des améliorations apportées à la politique d'évaluation en 2024 et du fait que la nouvelle politique a été éclairée par les conclusions et recommandations tirées de l'examen indépendant par les pairs mené en 2023 ;

2. *Réaffirme* l'importance de la fonction d'évaluation du FNUAP et souligne l'intérêt de disposer, dans le contexte du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025, d'éléments probants de qualité pour étayer les évaluations indépendantes et accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Salue* la transparence et l'esprit participatif qui ont caractérisé le processus d'élaboration de la version 2024 de la politique d'évaluation ;

4. *Encourage* le FNUAP à continuer de participer aux évaluations interorganisations collectives et communes à l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en collaboration avec le Bureau des évaluations à l'échelle du système, ainsi qu'aux évaluations à l'échelle des pays menées dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

5. *Prie* le FNUAP de continuer de lui rendre compte, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, de la mise en œuvre de la politique d'évaluation, notamment en ce qui concerne les objectifs de financement à atteindre et les mécanismes de financement connexes ;

6. *Approuve* la politique d'évaluation pour 2024 ;

En ce qui concerne le Plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027 (DP/FPA/2024/2)

7. *Se félicite* de la pertinence et de l'utilité du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 ;

8. *Reconnaît* le processus transparent et participatif entrepris dans l'élaboration du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 ;

9. *Approuve* le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027.

2 février 2024

2024/4

Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'intervention global et encourage la poursuite de la transformation de l'UNOPS ;

2. *Décide* qu'il lui sera rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens dans le cadre des exposés mensuels de la direction de l'UNOPS, qui se poursuivront jusqu'à la première session ordinaire de 2025 ;

3. *Prend note* des conclusions de l'examen indépendant intérimaire de l'état d'avancement de l'application des recommandations ;

4. *Prend note* que l'examen de la procédure de dénonciation d'abus est encore en cours et encourage la direction de l'UNOPS à accélérer la procédure ;

5. *Souligne* que l'UNOPS doit poursuivre ses efforts en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique et de son budget, en vue d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les procédures de contrôle interne, et d'accroître les efforts faits pour réussir sa transformation informatique de façon rapide, efficace et efficiente, comme indiqué dans l'examen indépendant intérimaire ;

6. *Prie* l'UNOPS de mettre au point et de lui présenter, au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2024, une stratégie de mise en œuvre du programme de modernisation et de numérisation des processus, comportant notamment une analyse des risques, un budget et un cadre d'application, ainsi que des objectifs et un calendrier utiles à des fins de contrôle, et prie également l'UNOPS de lui fournir des informations actualisées sur la question lors de ses exposés mensuels et lors des sessions officielles ;

7. *Rappelle* ses décisions 2022/13, 2023/18 et 2023/22 visant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;

8. *Rappelle également* sa décision 2023/22 dans laquelle il a approuvé la demande tendant à ce que le montant restant de 23,6 millions de dollars de la somme allouée de 35,4 millions de dollars soit reporté pour être utilisé durant le cycle du plan stratégique actuel, à savoir la période 2022-2025 ;

9. *Rappelle en outre* que dans sa décision 2023/22, il a débloqué la deuxième tranche d'un montant de 11,8 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du plan d'intervention global ;

10. *Demande* qu'on lui fournisse avant le 31 mars 2024 des informations détaillées sur l'utilisation de la première tranche et des informations justifiant le report ;

11. *Approuve* le report du solde de la première tranche de 11,8 millions de dollars au budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025, en vue de la mise en œuvre du plan d'intervention global ;

12. *Réaffirme* qu'il débloquera des tranches supplémentaires à la demande de l'UNOPS lors d'une prochaine session formelle, conformément au paragraphe 19 de la décision 2023/4 ;

En ce qui concerne les demandes d'informations supplémentaires, formulées au paragraphe 4 de la décision 2023/22 et au paragraphe 7 de la décision 2023/23, concernant le portefeuille de projets de l'UNOPS et son alignement sur le mandat initial tel qu'établi par la résolution 65/176 de l'Assemblée générale et sur le plan stratégique révisé pour 2022-2025 :

13. *Prend note avec satisfaction* des informations qui lui ont été fournies sur la conformité des projets passés et futurs de l'UNOPS avec son mandat initial fixé dans la résolution 65/176 et avec son plan stratégique révisé pour 2022-2025 ;

14. *Encourage* l'UNOPS à mettre en place le portail d'information sur son portefeuille qu'il envisage de créer, afin de mettre à la disposition du public des informations détaillées sur ses projets en temps réel ;

15. *Engage vivement* l'UNOPS à continuer d'évaluer de manière critique les nouvelles demandes de services qu'il reçoit afin de déterminer si elles sont conformes à son mandat initial, à faire appel à ses partenaires, en particulier d'autres entités des Nations Unies, si leur mandat les rend mieux placés pour répondre aux demandes, et, en outre, à examiner en permanence son portefeuille afin de s'assurer que les projets en cours sont compatibles avec son mandat initial ;

En ce qui concerne le cahier des charges de l'examen externe indépendant que l'UNOPS a été prié de commander à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global, au paragraphe 18 de la décision 2022/24 :

16. *Rappelle* ses décisions 2022/24 et 2023/23, dans lesquelles il a demandé que l'UNOPS commande un examen indépendant, qui lui sera présenté à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global ;

17. *Rappelle* sa décision 2023/23 selon laquelle l'UNOPS doit lui soumettre le cahier des charges de l'examen externe indépendant pour suggestions et approbation et prie l'UNOPS de lui soumettre ce cahier des charges à sa deuxième session ordinaire de 2024 ;

18. *Décide* que l'examen indépendant de l'application des recommandations closes avant la fin de 2024 sera effectué au début de 2025, à l'exception d'une recommandation qui s'étend jusqu'en 2027 car elle concerne un programme pluriannuel sur la modernisation et la numérisation des processus ;

19. *Demande* que l'UNOPS commande un examen indépendant de l'application de la dernière recommandation, qui concerne un programme pluriannuel sur la modernisation et la numérisation des processus, une fois cette recommandation appliquée ;

En ce qui concerne l'application du principe de responsabilité dans le contexte de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) et la crise de gestion y relative :

20. *Note* que l'impunité, ou l'impression d'impunité, a un effet néfaste sur le moral du personnel et la confiance dans les dispositifs d'application du principe de responsabilité ;

21. *Rappelle* sa décision 2022/21, paragraphe 3, et demande au Directeur exécutif, en collaboration avec les organes de contrôle concernés, de veiller à ce que l'impunité, ou l'impression d'impunité, soit évitée, et que toutes les personnes impliquées dans la crise de gestion de l'initiative S3I, y compris les anciens hauts responsables de l'UNOPS, soient tenues pour responsables, et de le tenir informé de la situation.

2 février 2024

2024/5
Culture institutionnelle de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne la stratégie de l'UNOPS pour mettre en place une réforme de la culture institutionnelle qui soit pleinement conforme aux normes et aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies, comme demandé au paragraphe 11 de la décision 2023/23 :

1. *Accueille avec satisfaction* la réponse de l'UNOPS aux conclusions de l'examen indépendant de la culture institutionnelle qui avait été commandé en mars 2023 ;
2. *Prend note* de l'approche proposée pour créer et ancrer une nouvelle culture institutionnelle à l'UNOPS, qui soit conforme aux normes et aux valeurs de l'ONU ;
3. *Se félicite* des mesures déjà prises pour alimenter la transformation stratégique et faire évoluer la culture institutionnelle ;
4. *Décide* que l'UNOPS devra lui présenter, avant la session annuelle de 2024, un plan de travail détaillé, assorti d'objectifs d'étape, pour la mise en œuvre des recommandations tirées de l'examen indépendant de la culture institutionnelle ;
5. *Décide* que les informations sur les progrès et les difficultés dans l'exécution du plan de travail lui seront communiquées lors des réunions d'information mensuelles consacrées au plan d'intervention global, jusqu'à la première session ordinaire de 2025 ;

En ce qui concerne la communication des résultats et des rapports complets, non expurgés, de tous les sondages et de l'évaluation de la culture organisationnelle de l'UNOPS effectuée par KPMG, comme demandé au paragraphe 12 de la décision 2023/23 :

6. *Prend note* des résultats des sondages et encourage la direction de l'UNOPS à répondre rapidement aux préoccupations soulevées par le personnel ;
7. *Prie* l'UNOPS de consulter davantage son personnel, notamment au moyen de sondages réguliers, et de lui présenter les résultats des sondages et les mesures prises pour y donner suite ;

En ce qui concerne le plan de l'UNOPS visant à appliquer le paragraphe 11 de la décision 2023/1 sur la limitation du recours aux contrats de vacataire et les nouvelles informations sur les progrès accomplis au regard de l'objectif visé de janvier 2024, demandées au paragraphe 16 de la décision 2023/23 :

8. *Accueille avec satisfaction* les informations concernant les postes qui ont été (ou sont en train d'être) pourvus, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes ;
9. *Est conscient* de l'importance des constatations formulées par le Corps commun d'inspection sur l'examen de l'emploi de non-fonctionnaires et des conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités des Nations Unies (projet A.468 du Corps commun d'inspection), qui guideront les futures décisions concernant le recours aux contrats de vacataires à l'UNOPS.

2 février 2024

2024/6

Distribution par l'UNOPS de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices : proposition de l'UNOPS relative à une autre utilisation des fonds non décaissés

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des efforts déployés de bonne foi par l'UNOPS et des progrès réalisés pour ce qui est de distribuer l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices, conformément à ses décisions ;

2. *Accueille avec satisfaction* l'examen indépendant de la distribution de l'excédent de réserves et prend note de la validation de la méthodologie utilisée par l'UNOPS ;

3. *Décide* de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 le délai fixé pour la distribution de l'excédent de réserves accumulé au 31 décembre 2021 et demande à l'UNOPS de continuer de collaborer avec les entités contributrices ;

4. *Prend note avec intérêt* des options proposées par l'UNOPS pour l'utilisation des fonds non décaissés, demande une mise à jour avant la deuxième session ordinaire de 2024 sur le montant approximatif restant, et convient de décider de l'utilisation de ces fonds lors de la deuxième session ordinaire.

2 février 2024

2024/7

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2024, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2024, le 10 janvier 2024, les membres du Bureau ci-après :

Présidence : S. E. M. Muhammad Muhith (Bangladesh)

Vice-Présidence : S. E. M^{me} Leonor Zalabata Torres (Colombie)

Vice-Présidence : S. E. M. Cornel Feruță (Roumanie)

Vice-Présidence : S. E. M. Thomas Peter Zahneisen (Allemagne)

Vice-Présidence : S. E. M. Tefaye Yilma Sabo (Éthiopie)

Adopté l'ordre du jour (DP/2024/L.1) et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2024 ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2023 (DP/2024/1) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2024 (DP/2024/CRP.1) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2024 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2024 :

Session annuelle : 3-7 juin 2024

Deuxième session ordinaire : 26-30 août 2024

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2024/1 sur les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ;

Point 3

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2024/1) ;

Point 4

Visites sur le terrain

Pris note du rapport de la visite conjointe effectuée au Sénégal par des membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que de membres du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2024/1) ;

Pris note de l'exposé sur la visite effectuée en Uruguay par des membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain ;

Point 6

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Région de l'Afrique : Gambie (DP/DCP/GMB/4), Guinée, (DP/DCP/GIN/4), Madagascar (DP/DCP/MDG/5), Maurice (DP/DCP/MUS/5), Seychelles (DP/DCP/SYC/4) ;

Région Asie-Pacifique : Bhoutan (DP/DCP/BTN/3), Cambodge (DP/DCP/KHM/5), Philippines (DP/DSP/PHL/4) ;

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Brésil (DP/DCP/BRA/4) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de Cuba ; pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Soudan et de l'Ukraine ; approuvé la troisième et la deuxième prolongation d'un an, respectivement, des programmes de pays du Soudan et de l'Ukraine (DP/2024/5) ;

Point 7

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision 2024/2 sur l'évaluation de l'appui du PNUD à la transition numérique des services publics (DP/2024/6) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2024/7) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Adopté la décision 2024/3 sur la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2024/1) et sur le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 (DP/FPA/2024/2) ;

Point 9

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Asie-Pacifique : Bhoutan (DP/FPA/CPD/BTN/8), Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/7), Philippines (DP/FPA/CPD/PHL/9) ; Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/7) ;

Afrique de l'Est et Afrique australe : Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/9) ;

Amérique latine et Caraïbes : Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/7), Nicaragua (DP/FPA/CPD/NIC/10) ;

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/9), Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/9) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de l'Ukraine et la troisième prolongation d'un an du programme de pays du Soudan (DP/FPA/2024/4) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 10

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2024/4 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS ;

Adopté la décision 2024/5 sur la culture institutionnelle de l'UNOPS ;

Adopté la décision 2024/6 sur la distribution par l'UNOPS de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices et la proposition de l'UNOPS relative à une autre utilisation des fonds non décaissés.

2 février 2024

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP
et de l'UNOPS
Session annuelle de 2024
(3-7 juin 2024, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 3 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2024 <p>Débat consacré aux questions communes</p>
		3	Audit interne et investigation <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023, et réponses de l'administration
		20	Évaluation indépendante des fonctions de gouvernance et de supervision des Conseils d'administration
	15 heures-18 heures	4	Déontologie <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2023, et réponses de l'administration
		5	Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels
		2	Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement
Mardi 4 juin	10 heures-13 heures	6	Visites sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la visite effectuée en Uruguay par le Conseil d'administration <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD</p>
		7	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023 <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PNUD sur les recommandations de 2023 du Corps commun d'inspection • Annexe statistique, 2023

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
	15 heures-17 h 30	8	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025 • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025
		10	Évaluation du PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation pour 2023 et observations de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle et réponse de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique et réponse de l'administration
Mercredi 5 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration de la Directrice exécutive
		14	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Examen intégré à mi-parcours et rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 • Rapport statistique et financier, 2023 • Rapport du FNUAP sur les recommandations de 2023 du Corps commun d'inspection
	15 heures-17 h 30	15	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025
		16	Évaluation du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la fonction d'évaluation pour 2023 et observations de l'administration • Évaluation formative de la résilience opérationnelle du FNUAP à la lumière de sa réponse à la pandémie de COVID-19 et réponse de l'administration

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Judi 6 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré à l'UNOPS Dialogue interactif avec le Directeur exécutif de l'UNOPS
		18	Déclaration du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur l'exécution du plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025 • Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS
	15 heures-16 heures		Débat consacré à l'UNOPS (suite) 18 Déclaration du Directeur exécutif (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résultats de l'évaluation indépendante complète de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) • Cahier des charges de l'examen externe indépendant du plan d'intervention global
	16 heures-18 heures		Débat consacré au PNUD (suite) 12 Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du cadre stratégique du FENU pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel sur les résultats obtenus par le FENU en 2023 13 Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur
Vendredi 7 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD (suite) 9 Égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) 11 Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Prolongation des programmes de pays Débat consacré au FNUAP (suite) 17 Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programme de pays • Prolongation des programmes de pays

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
	15 heures-16 heures	19	Questions diverses
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption des décisions
		1	Questions d'organisation
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2024• Clôture de la session
